

ACTUALITÉ



Les ministres ont tenu à la fin de la semaine dernière un colloque sur la simplification administrative. Le rapport de l'ancien ministre UMP Alain Lambert, intitulé "Simplification administrative", est attendu.

Du ménage dans le fouillis des normes

SIMPLIFICATION Le gouvernement dit engager le chantier de la simplification administrative, sur la base d'un rapport cosigné par l'ancien ministre UMP Alain Lambert. Entretien



À l'avenir, tous les nouveaux lycées seront soumis aux normes antisismiques

**RECUEILLI PAR
JEAN-DENIS RENARD**

jd.renard@sudouest.fr

En décembre, Jean-Marc Ayrault a confié à l'UMP Alain Lambert et au socialiste Jean-Claude Boulard le soin de lui remettre un rapport sur « la lutte contre l'inflation normative ». Ils ont rendu leur copie au Premier ministre il y a dix jours. Ils tirent notamment à vue sur le maquis des règles qui ligotent la construction de logements ou encore sur l'avalanche de textes issus du Grenelle de l'environnement.

La compétence du duo s'appuie sur une solide expérience d'élu local. Président UMP du Conseil général de l'Orne, Alain Lambert a aussi été le ministre du Budget de Jacques Chirac. Le socialiste Jean-Claude Boulard est maire du Mans. Au terme d'un travail qui égrène les exemples ubuesques, leur constat est inquiétant : les 400 000 normes qui régissent la vie quotidienne feraient peser une menace sur la démocratie à la française. Alain Lambert explique pourquoi.

« Sud Ouest ». En quoi l'inflation des normes constitue-t-elle un danger ?

Alain Lambert. La démocratie, c'est la liberté. Elle consiste à permettre aux représentants du peuple de définir l'organisation de la société. Lorsque les administrations viennent à prescrire la vie des citoyens dans le plus menu détail du quotidien, elles menacent le fonctionnement démocratique de la société. La préoccupation relative aux libertés publiques en rejoint une autre, qui porte sur les finances publiques. L'excès de normes aboutit à l'appauvrissement du pays et à un décalage toujours plus grand entre la contribution demandée aux Français et l'efficacité de l'action publique.

Quel est le coût de l'inflation normative ?

Le coût des nouvelles normes sur les quatre dernières années a été chiffré par les administrations elles-mêmes. Il s'élève à 2 milliards d'euros. Le coût de la complexité administrative correspond à une autre grandeur. Il est chiffré par l'Organisation de coopération et de dé-

veloppement économique (OCDE) à 60 milliards d'euros. La Commission européenne l'évalue à 2,5 % du produit intérieur brut (PIB).

De quand date l'explosion des normes ?

Elle est à la mesure de la demande sociale de protection en tout genre. Le principe de précaution a constitué une réponse à la montée des inquiétudes. Mais on a toujours sous-estimé le choc pétrolier de 1974 dans cette affaire. À partir de cette date, les pays développés ont dû changer de modèle économique. C'en a été fini de la quasi-gratuité des matières premières qu'ils transformaient et revendaient. Les déficits publics ont explosé. Les dirigeants n'ont pas osé dire à leur peuple qu'il fallait réduire leur train de vie. Pour faire tenir le modèle, ils ont été obligés de prescrire une organisation de la société qui se rapproche assez de la bureaucratie de l'ère soviétique.

Vous mettez en regard la frilosité de notre société et la complexité des normes. Pourquoi ?

Dans toute la production normative, vous ne trouvez que de la protection. Pas de liberté. Alors que la création, l'innovation et le progrès sont le fruit du risque. Celui-ci doit naturellement être bien pesé. Mais l'aversion française pour le risque est très inquiétante. Le législateur a accompagné cette tendance d'un délire normatif. S'il s'était cantonné à définir des objectifs de protection, il ne se serait pas ridiculisé. Mais il les a déclinés avec un luxe de détails qui a rendu leur mise en œuvre impossible. La France verse dans la production industrielle de textes.

La production de normes justifie-t-elle l'emploi dans les directions centrales de certaines administrations ?

Ce n'est pas un réflexe populiste que de le penser, c'est une réalité. Dans le passé, ces administrations accompagnaient les investissements de l'État. Elles impulsaient la construction des routes et des ponts. L'État s'étant appauvri, il a confié au privé la réalisation de ces tâches. Ces administrations se sont mises à réglementer et à contrôler.

Celles qui produisent le plus de normes sont d'ailleurs celles qui bâtissaient jadis le pays.

La norme ne doit-elle pas accompagner malgré tout une société toujours plus complexe ?

Le progrès technologique est incontestable. Mais le législateur commet une erreur majeure à ce propos. Il ne devrait conserver dans la règle de droit que l'objectif de progrès qu'il fixe à la société. Et il devrait laisser de côté les prescriptions techniques. Par définition, celles-ci ont vocation à évoluer très vite.

Les tentatives pour réduire la paperasse ont été légion par le passé. N'avez-vous pas peur que votre rapport soit simplement un rapport de plus ?

Sur ce sujet, l'engagement du gouvernement est le plus manifeste depuis trente ans que je fais de la politique. Je le dis alors que je me situe à droite et que je l'assume complètement. Il y a d'abord le moratoire sur les nouvelles mesures réglementaires, dont l'adoption n'est commandée ni par les engagements internationaux de la France ni par l'application des lois. François Fillon avait voulu ce moratoire en 2010 qui n'a jamais été appliqué. Le gouvernement actuel le reprend à son compte en l'assortissant d'une condition : vous ne pouvez pas édicter une norme nouvelle si vous ne proposez pas l'abrogation d'une norme ancienne.

Quels sont les autres signaux ?

Jean-Marc Ayrault a immédiatement signé l'instruction que nous lui avons proposée. Il s'agit de donner pouvoir aux préfets de département d'avoir une interprétation facilitatrice de la norme. Troisième point, le Premier ministre a annoncé pour la fin de ce mois la réunion de tous les directeurs d'administration. C'est très important. Les instructions données par le corps politique ne suffisent pas à convaincre les administrations qui font de la résistance. Il faut leur parler et leur expliquer que leur mobilisation est capitale pour relancer la croissance. Si elles ne desserrent pas l'étau qui étouffe la France, les efforts en ce sens seront vains.

Des décennies de faux efforts pour simplifier

DEPUIS GISCARD
Les gouvernements successifs se sont penchés sur le délire normatif. Sans rien faire

« Il faut refouler la marée blanche de la paperasse », tonnait Valéry Giscard d'Estaing en Conseil des ministres, en avril 1978. Trente-cinq ans plus tard, la marée est toujours haute, malgré un constat sans cesse réitéré. François Mitterrand déplorait ainsi un « cancer bureaucratique » en 1984. Jacques Chirac voulait « un Grenelle des simplifications administratives », il y a dix ans. Nicolas Sarkozy, lors de la dernière campagne présidentielle, proposait de supprimer une norme pour toute nouvelle disposition censée entrer en vigueur. Une mesure déjà adoptée par son gouvernement sans être mise en pratique.

Commissions et rapports

Quatre organismes se sont tour à tour attachés à cette mission depuis une vingtaine d'années : la Commission pour la simplification des formalités, la Commission pour les simplifications administratives, la Délégation aux usagers et aux simplifications administratives, puis le Conseil de la simplification sous le



En 1978, VGE avait déjà tenté de « refouler la marée blanche de la paperasse ». ARCHIVES AFP

gouvernement Fillon. Sans résultat probant. Ils se sont pourtant appuyés sur une kyrielle de rapports qui allaient tous dans le même sens. Celui d'Alain Lambert et Jean-Claude Boulard prend la suite d'un document signé, en février 2011, du sénateur UMP Claude Belot. Le maire de Jonzac avait intitulé son rapport « La maladie de la norme ».

C'est aujourd'hui le Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique qui est chargé de mettre en musique le « choc de simplification ».

J.-D. R.

www.humanite.fr

Date : 08/04/13

MAP : nouvelle cure de minceur dans les dépenses publiques?



Manifestation contre la RGPP

DÉCRYPTAGE. Mardi 2 avril, à l'occasion du second Comité interministériel sur la modernisation de l'action publique (CIMAP), Jean-Marc Ayrault a dicté à ses ministres la ligne de conduite à tenir en matière de réduction des dépenses publiques. « Faire mieux, avec moins », voilà le défi qu'entend relever le gouvernement par l'annonce d'une série de mesures censées rendre les services publics plus efficaces mais moins dépensiers.

Les efforts demandés aux différentes administrations centrales ou rattachées à leur ministère de tutelle entrent dans la logique « du choc de simplification » défendue par le premier ministre.

Cette mesure promeut un allègement en profondeur des procédures administratives pour les usagers (« pré-plainte » et demande d'aide au logement sur internet, déclaration d'une grossesse et d'un décès en ligne), les entreprises et une diminution des normes (françaises comme européennes) jugées trop nombreuses, coûteuses et contraignantes en France. Un rapport récent sur « l'inflation normative » conduit par Jean-Claude Boulard (PS) et Alain

Lambert (président divers droite du conseil général de l'Orne) avance que les 400 000 normes existantes représenteraient un frein pour la croissance et la « compétitivité » de notre économie. Le gouvernement reprend à son compte ces conclusions.

Dans la pratique, l'objectif visé est de réaliser 5 milliards d'économies nouvelles l'année prochaine. Cette « cure » budgétaire se déclinera notamment par la rationalisation des achats : l'Etat doit opérer par ce biais 2 milliards d'euros d'économies à l'horizon de 2015. Le programme national de « Performance hospitalière pour des achats responsables » (PHARE) devrait quant à lui permettre « de générer 910 millions d'euros d'économies d'ici 2014 » dans les hôpitaux.

Etablissements publics

Les établissements publics doivent déjà répondre à l'appel de cette ambition « simplificatrice ». Le contrôle général économique et financier (CGEFI) a ainsi été mandaté pour établir, d'ici à juin 2013, les « regroupements, les réorganisations et les suppressions » à opérer dans les organismes de petites tailles (moins de 50 salariés), estimés à 200 à ce jour.

Les agences et opérateurs de l'Etat seront passés au crible pour en vérifier l'efficacité et en « contenir la prolifération ». De manière imminente, 15 opérateurs seront « fusionnés, réintégrés à l'administration centrale ou supprimés ».

Politiques publiques-évaluations

Cette « modernisation » de l'action publique va aussi impacter durablement les politiques locales dans leur fonctionnement. Pour permettre un « réexamen de l'efficacité des politiques publiques », 27 évaluations de politiques publiques ont été lancées. 8 politiques publiques ont déjà été diagnostiquées. 13 nouvelles évaluations seront engagées partir d'avril et 9 autres sont prévues pour le second semestre. Les premières conclusions se font attendre.

Nous savons toutefois que les prochaines évaluations porteront dans les domaines de « l'accueil et l'orientation des demandeurs d'asile », « l'articulation entre le régime d'assurance chômage et les régimes de solidarité » ou encore « l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes » et « la politique en faveur de la baisse des coûts de construction » de logements.

Entreprises

Côté entreprises, l'évaluation des aides qui leur sont octroyées doit permettre de dégager 1 milliard d'euros en 2014, un autre milliard en 2015. 6000 aides différentes aux entreprises dont 700 attribuées par l'Etat coexistent et rendraient flou l'examen de leur utilisation comme leur affectation.

Réactions syndicales

Les syndicats ne contestent pas frontalement la nécessité d'opérer des économies là où certaines dépenses sont jugées redondantes ou superflues. En revanche certaines

organisations réagissent fortement sur les méfaits d'une simplification jugée trop précipitée et confuse. Surtout elle ne contesterait pas radicalement le contenu de la si polémique RGPP (à l'exception du non-remplacement d'un départ sur deux à la retraite dans la fonction publique et l'abandon du recours aux cabinets d'audit).

En décembre dernier, à propos des 50 mesures proposées suite à la tenue du 1er CIMAP, FO mettait déjà en garde dans un communiqué contre la perpétuation d'une vision comptable de l'administration publique. Le risque des « redéploiements forcés » y est également dénoncé, de même que l'absence d'amélioration des grilles indiciaires ou le refus d'augmenter la valeur du point d'indice. Alors qu'il est estimé que « les fonctionnaires et les agents publics précaires » ont perdu « 12% de leur pouvoir d'achat en 10 ans ».

Pour sa part et face à des enjeux aussi décisifs, la CGT s'élève contre l'absence d'une concertation véritable et continue avec les organisations syndicales et les divers représentants nationaux.

Patrick Hallinger, membre de l'UGFF-CGT, s'inquiète en outre d'une « pression extraordinaire exercée sur les dépenses publiques, impliquant un gel des dotations en 2013 pour les collectivités ». Mettant la MAP en perspective avec l'acte 3 de la décentralisation, il craint pour 2014 les répercussions d'« une économie de 1,5 milliard des dotations globales suite au transfert de compétences ».

S'il abonde l'ouverture annoncée des données publiques, l'arrêt des suppressions d'emploi aveugles dans la fonction publique... le syndicaliste considère que le manque de personnels dans l'administration n'est pas résolu. Il pointe en exemple des sous-effectifs patents dans les services de répression des fraudes, la suppression galopante de sous-préfectures qui accentue « les inégalités territoriales ou de traitement entre les usagers ». Le cas de la Seine-Saint-Denis qui dispose « d'un conseiller Pôle emploi pour 500 chômeurs » lui paraît à la fois grave et absurde.

Au sujet de la bataille ouverte engagée contre les normes, il alerte sur certains effets secondaires tels que « la réduction de la réglementation dans les zones à risques », un recul dans la formation et la qualification de certains personnels ou la réduction des seuils d'exigence et de sécurité réglementaires. Constat tout aussi alarmant selon lui, il estime que la notion de compétitivité effective dans ce « choc de simplification » tend à accepter un glissement vers une libéralisation de l'administration et de ses pratiques.

Structurellement, c'est un problème de méthode et de clarté qui est mis en avant. Dans un communiqué du 4 avril, la CFDT établit que la MAP est une démarche « qui manque de lisibilité » ; un chantier dont « le but affiché est d'améliorer les services publics » tandis qu'il s'agit surtout « de dégager des économies budgétaires ».

Exemples de modernisation des modes de gestion publique : Le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministère de l'égalité des territoires et du logement regrouperont début 2014 11 structures pour créer un unique centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). D'ici la fin de l'année,

L'Humanité

les missions de l'agence nationale des services à la personne (ANSP) seront réintégrées à l'administration centrale du ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme. Le réseau diplomatique prendra lui dorénavant en charge les missions du GIP « éducation numérique en Afrique ». Extrait du dossier de presse (relevé de décisions) du CIMPA du 3 avril 2013.

ÉCONOMIE • LES COULISSES

2.000 emplois en prévision

Fondé en 1998, Normandie



Etienne Coudane/lyx

AeroEspace est le réseau normand des acteurs du domaine aéronautique, spatial, défense et

sécurité. Présidé par Philippe Eudeline, le réseau NAE, dont le siège est basé à Rouen, comprend 68 membres, grands groupes, PME-PMI et institutionnels. La filière vient de confirmer la création d'au moins 2.000 emplois sur 5 ans. Les acteurs du réseau NAE représentent plus de 11.000 salariés pour 2 milliards d'euros de CA en 2012. Avec une croissance annuelle soutenue et des carnets de commandes bien remplis, les acteurs de ces filières à forte valeur ajoutée se sont engagés ensemble dans une politique de gestion prévisionnelle des emplois à long terme.

Cuirassier a le cuir solide

Joli coup de corn signé



Le Made in France, on y croit, il l'a tué

Cuirassier, jeune maison de maroquinerie française dont la production est intégralement réalisée en France, pour interpellier le ministre du Redressement productif. En réalisant une fausse «Une» rappelant celle du «Parisien» avec

Amaud Montabourg posant en marinière, Emmanuel d'Harcourt et Thibault Wattecamps, les 2 fondateurs de l'entreprise, soulèvent de vraies questions : concrètement, qu'est-ce que le gouvernement a fait pour qu'il soit enfin plus avantageux de produire en France ?

Joseph Zorigniotti

l'homme fort des Experts

Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables jusqu'en 2001, Joseph Zorigniotti, 56 ans, vient d'être réélu, succédant à Agnès Bricard. Il s'est fixé des objectifs ambitieux dans une période difficile, en mettant notamment l'accent sur le financement des entreprises, la création de valeur ajoutée, la détection des gisements de croissance et la création d'ETI par regroupement. Une nouvelle organisation du conseil, «résolument tournée vers les besoins de performance et d'évolution des professionnels de l'expertise comptable et de leurs clients», devrait être prochainement mise en œuvre.



Label Export pour les PME

CDC Entreprises, future entité de la banque publique d'investissement, dirigée par Philippe Braidy, vient de créer un label «Export» pour les fonds dédiés au soutien à l'internationalisation, en liaison avec le ministère de l'Économie et des Finances et celui du Commerce extérieur. Concrètement, une enveloppe de 160 millions d'euros seront ainsi consacrés à cet effet au financement de fonds d'investissement, pour soutenir les entreprises françaises qui souhaitent accéder aux marchés étrangers.



Jardinage à domicile : 10.000 emplois menacés

Selon l'UNEP, organisation professionnelle représentative des 26.500 «entreprises de paysage» françaises, dont 70% ont moins de 10 salariés, le passage de la TVA sur les services de jardinage à domicile de 7 à 19,6%, soit un triplement en 18 mois (après une première hausse de 5,5 à 7% en janvier 2012), pourrait avoir un impact massif sur l'emploi dans le secteur, qui représente aujourd'hui 7.000 entreprises et 10.600 salariés. La remise en cause, à la demande



de la Commission européenne, du taux préférentiel se traduirait par une hausse des prix de plus de 11%, alors que la clientèle est majoritairement composée de retraités. Jean-Louis Borloo avait également prévenu l

L'éolien reprend espoir

Après le vote de la proposition de loi portée par François Brottes, président de la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, les professionnels de l'éolien reprennent espoir. Suppression des ZDE (Zones de développement de l'éolien), suppression de la règle des 5 mâts minimum, dérogation pour les territoires ultramarins à la loi littoral... autant de mesures, proposées par le Syndicat des énergies renouvelables, qui pourraient libérer bon nombre de projets stoppés depuis 2010, en particulier dans les régions du Grand-Ouest : Pays de la Loire, Bretagne, Basse-Normandie. Le secteur des énergies renouvelables représente un CA de 10 milliards d'euros et 80.000 emplois.



Indiscrétions...

Super-riches

Selon une étude du spécialiste de l'immobilier de prestige Knight Frank, la population des «super-riches» (patrimoine total dépassant le seuil des 30 millions de dollars) va augmenter de 50% dans les 10 prochaines années, après une progression de 5% en 2012.

400.000 normes

Selon le rapport remis à Jean-Marc Ayrault par Alain Lambert, président du conseil général de l'Orne et Jean-Claude Boulard, maire du Mans, notre pays recense 400.000 normes administratives entraînant 650 millions de dépenses inutiles.

Auto-entrepreneur

Le rapport sur le régime social de l'auto-entrepreneur commandé par Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale des finances (IGF), préconise le maintien dans la version actuelle.

28.000 vendeurs à domicile

En 2012, le secteur de la vente à domicile a créé 28.800 emplois de vendeurs, selon les chiffres communiqués par la FVD. Le CA de la vente directe à domicile représente 3,7 milliards d'euros, en progression de 3,9%.

Normes : alléger le stock et endiguer le flux

Alain Lambert et Jean-Claude Boulard ont remis, le 27 mars, à Jean-Marc Ayrault, leur rapport sur la lutte contre l'inflation normative, qui dresse avec humour un constat sans appel sur *"l'incontinence normative"* française. Alléger le stock de normes et endiguer leur flux : tel est le programme.

Le stock est évalué à 400 000 normes... qui coûtent cher. La commission consultative d'évaluation des normes estime le coût des normes nouvelles à plus de 2 Md€ en quatre ans. La loi sur l'accessibilité de l'espace public et des constructions constitue l'un des exemples les plus coûteux. L'intervention sur le stock consisterait à *"interpréter, abroger, adapter et revisiter"*. Le rapport propose de rendre les normes plus souples en développant leur *"interprétation"* - par exemple, dans la validation des Scot - et d'en donner le pouvoir aux préfets de département. Il suggère de transférer la compétence d'interprétation des Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) aux DDT (Directions départementales du territoire), et de faire des préfets de département l'autorité environnementale territoriale.

Dans le même esprit, le rapport préconise également d'introduire un droit à la *"modulation des normes"*, notamment en matière d'accessibilité. Il cite en exemple les vestiaires de foot ou les logements des gendarmes, qui doivent être, au même titre que les logements ordinaires, *"accessibles à 100 %"*, et propose d'*"admettre que l'assistance ponctuelle des personnes peut remplacer, dans certaines circonstances, les aménagements difficilement réalisables"*.

Les rapporteurs ont par ailleurs lancé *"une chasse aux normes absurdes"* et ont identifié *"un certain nombre de normes qui paraissent justifier une abrogation"*, espérant que le gouvernement donnera suite à leurs propositions. Le rapport suggère aussi aux Parlementaires de *"revisiter les lois"* régulièrement, quitte à introduire dans les dispositifs normatifs une clause de révision tous les cinq ans.⁷ Dans une deuxième partie, le rapport s'attaque à la *"maîtrise des flux"*. Il propose, par exemple, de mettre en place des objectifs de révision du corpus juridique et de lier l'adoption d'une nouvelle norme à l'abrogation d'une autre... Préconisation que le gouvernement a reprise à son compte lors du Cimap du 2 avril (cf. ci-dessus). (MC)

/// Société

Modernisation de l'action publique

Paris, Hôtel de Matignon - 2 avril 2013

Photo © Jean-René Tamerède - Téléphone : 01.42.60.36.35
Jean-Marc Ayrault

Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, a réuni le 2 avril le deuxième Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique (CIMAP), en présence de l'ensemble des membres du Gouvernement. La modernisation de l'action publique est un élément clé de la stratégie de redressement conduite par le Gouvernement. Le Premier ministre a ainsi rappelé que : *« Le contexte des finances publiques est difficile et les efforts à consentir importants, mais la méthode de la modernisation de l'action publique est une réponse pour redonner des marges de manoeuvre au politique, redonner de la compétitivité à notre économie, réaffirmer la solidarité qu'incarnent nos services publics ».*

Cette méthode repose sur une approche globale de l'action publique, qui ne se concentre pas seulement sur les administrations de l'Etat, mais intègre l'action de la sécurité sociale et des collectivités territoriales pour les politiques qu'elles conduisent conjointement avec l'Etat. Elle fait de l'association de l'ensemble des acteurs, agents publics, partenaires et bénéficiaires des politiques, une force de propositions et de changement.

Les ministres sont pleinement responsables des évaluations des politiques publiques et de la modernisation de leurs administrations. Le CIMAP a, à ce titre, permis de constater l'engagement de l'ensemble des membres du Gouvernement en faveur de la modernisation et de la simplification de nos services publics. En établissant un bilan des travaux engagés depuis le séminaire de modernisation de l'action publique du 1er octobre et le CIMAP du 18 décembre dernier, le CIMAP a permis de constater les premiers résultats concrets déjà obtenus.

1. Tous les ministères ont élaboré leur programme ministériel de modernisation et simplification destiné à améliorer l'action publique au service des usagers et, par la réorganisation des missions et des services, à assurer le respect de la trajectoire des finances publiques. Une quinzaine d'agences vont d'ores et déjà être regroupées ou supprimées et la création de nouvelles agences est désormais encadrée. 100 commissions administratives ont été supprimées conformément aux décisions prises en décembre. La rationalisation des achats permettra à l'Etat d'économiser

2 milliards d'euros et 900 millions à l'hôpital. La mise à disposition des citoyens de nouveaux jeux de données publiques dans des domaines stratégiques de l'action publique (sécurité, santé, vie économique, recherche...) a également été l'occasion, pour le Premier ministre, de rappeler l'engagement du Gouvernement en faveur de l'ouverture des données publiques, exigence démocratique pour nos concitoyens, mais aussi véritable enjeu économique.

2. Une démarche sans précédent de réexamen de l'efficacité des politiques publiques est en cours. Lors du CIMAP du 18 décembre dernier, le Gouvernement avait établi un programme ambitieux d'évaluations de politiques publiques associant les parties prenantes. Ces politiques représentent déjà 250 Mds€, soit 20 % de la dépense publique (1 120 Mds€), et couvrent tous les champs de l'action publique. Des diagnostics ont déjà été produits pour 8 évaluations sur les 27 en cours. 13 nouvelles évaluations sont engagées à compter du mois d'avril et 9 nouvelles évaluations sont planifiées pour le second semestre. Sur la durée du quinquennat, toutes les politiques publiques seront réexaminées.

3. Le CIMAP a également engagé le « choc de simplification » souhaité par le Président de la République pour lever les contraintes qui pèsent sur la croissance et la compétitivité de notre

économie. Un ensemble de mesures a ainsi été décidé pour accélérer la simplification des normes et des procédures pour les entreprises et les particuliers :

- pour mettre un terme à l'inflation normative, le Premier ministre a décidé l'application d'un moratoire général sur les normes. Dorénavant, aucune proposition de texte réglementaire nouveau ne sera acceptée si elle ne s'accompagne pas d'une simplification équivalente.

- dans le domaine de l'urbanisme et de la construction, dès la fin du mois, huit mesures immédiates de simplification feront l'objet d'une adoption accélérée par ordonnance.

- le Gouvernement retient d'ores et déjà plusieurs propositions préconisées par le rapport de Messieurs Alain Lambert et Jean-Claude Boulard sur l'inflation normative. Ainsi, conformément à leurs recommandations, pour alléger immédiatement les contraintes pesant sur les projets publics et privés, les ministres seront incités à privilégier systématiquement une interprétation facilitatrice du droit existant. Le Premier ministre a signé le 2 avril 2013 une circulaire aux ministres et aux préfets en ce sens, qui reprend la proposition figurant dans ce rapport dont les autres propositions, ainsi que celles de Thierry Mandon sur les normes applicables aux entreprises, sont en cours d'expertise et donneront lieu à des décisions d'abrogation ou d'allègement de normes avant la fin du mois d'avril. Le Gouvernement appuie

également la proposition de loi déposée au Sénat par Jean-Pierre Sueur et Jacqueline Gourault pour contrôler les normes applicables aux collectivités locales.

Le Premier ministre a annoncé sa volonté de mobiliser l'ensemble des agents publics au service de la simplification. A cet effet, il réunira avant la fin du mois d'avril les directeurs d'administration centrale. Toutes les propositions de simplification des agents publics, fondées sur leur expérience de terrain, sont prises en compte dans le cadre de la démarche en cours « innover et simplifier avec les agents publics »

(www.innover.modernisation.gouv.fr). Enfin, dans le cadre des déplacements « portes-parolat décentralisés », la porte-parole du Gouvernement, Najat Vallaud-Belkacem, organisera régulièrement, en liaison avec la ministre chargée de la réforme de l'Etat, Marylise Lebranchu, des points de rendez-vous consacrés à la modernisation de l'action publique permettant d'évoquer les mesures de simplification décidées par le Gouvernement et de recueillir les attentes des Français.

Source Communiqué du 2 avril 2012